

Lettre d'information sur le réseau public fibre en exploitation de votre commune
Septembre 2026 - n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur www.nathd.fr

FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CUIVRE ET INTERNET ADSL

Il est temps de passer à la fibre !

Le 31 janvier 2027, Orange fermera définitivement son réseau de télécommunication historique pour un troisième lot de communes. Plus de 200 communes desservies par le réseau public fibre sont concernées.

En savoir plus

Le réseau fibre 100 % public exploité par NATHD en tant qu'opérateur d'infrastructure est en service sur 7 départements pour prendre le relais du réseau cuivre. Plus de 765 000 adresses sont désormais éligibles à la fibre, avec près de 900 000 usagers, particuliers et entreprises actifs, sur le réseau. Cette dynamique confirme la pertinence d'un modèle public au service des territoires.

Le rôle incontournable des collectivités

anticiper et accompagner la transition vers la fibre pour éviter le goulot d'étranglement que représente l'arrêt des services télécoms sur le réseau cuivre.

Ce plan de fermeture est un enjeu majeur pour la collectivité et ses administrés. Il est essentiel que tous les acteurs concernés : habitants (particuliers, entreprises), collectivités locales, opérateurs des réseaux et opérateurs commerciaux réussissent au mieux cette migration afin d'**assurer la continuité des services de communication indispensables : téléphone, Internet et les services associés (TV, téléassistance, télésurveillance, etc.)**

En complément des actions d’Orange, propriétaire du réseau cuivre, et de celles des autres grands opérateurs commerciaux (Bouygues Telecom, Free et SFR) qui incitent régulièrement leurs clients à passer à la fibre, voire les y contraignent en cessant de commercialiser ou en coupant leurs services sur le réseau cuivre avant sa fermeture définitive, la mobilisation active des collectivités est primordiale pour faciliter cette transition.



Une transition majeure posant plusieurs défis pour les collectivités locales :

- **L'accompagnement et l'information des habitants** : certains ignorent encore les démarches à entreprendre pour migrer vers la fibre, d'autres n’en voient pas la nécessité ou craignent tout simplement le changement.
- **La couverture réelle du territoire** : bien que la majorité des communes soient intégralement couvertes par la fibre, quelques rares exceptions peuvent soulever des inquiétudes légitimes.
- **La qualité des adresses :** un sujet déterminant, car sans adresse certifiée, l’accès à la fibre prendra plus de temps pour les administrés.
- **La planification et les démarches nécessaires pour d'éventuels travaux indispensables au raccordement des locaux** : sans adduction au réseau fibre, il est impossible de raccorder un bâtiment, notamment pour les projets de construction.

Des actions pour faire de cette transition un succès

- Organiser des **temps d'information pour accompagner les élus et les services de la collectivité**.

- **Communiquer les démarches à suivre aux administrés** via le bulletin communal, le site Internet ou les réseaux sociaux. **NATHD tient à votre disposition des modèles d'articles et de visuels.**
- **Identifier les bâtiments encore non éligibles à la fibre ou les projets de construction** en amont de la coupure du service pour accélérer les raccordements et éviter les échecs dus à des travaux d'adduction, souvent longs, et qui s'avéreraient nécessaires pour raccorder un administré à la fibre.
- **Identifier et accompagner les personnes fragiles, isolées ou éloignées du numérique** dont la sécurité et la santé dépendent de services connectés (télésurveillance, téléassistance…).

Informations et démarches mises à votre disposition par NATHD

Je consulte le site Internet NATHD

En accès sur le site :

- Le plan de fermeture officiel d'Orange
- Des fiches d'information avec une FAQ pour répondre à vos administrés
- Un modèle d'article pour bulletin municipal à télécharger
- Des liens vers des sites institutionnels pour prendre connaissance des éventuels dispositifs d'accompagnement.

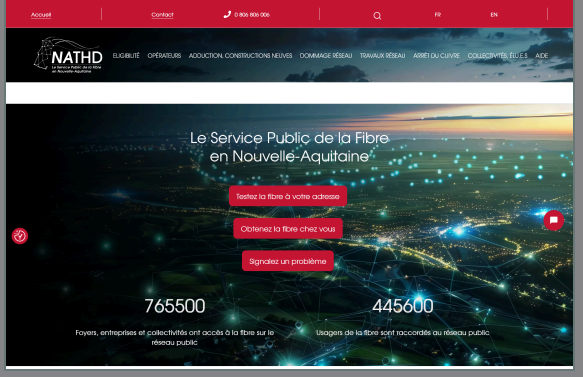
Besoin d'aide ?

Je contacte mon correspondant territorial NATHD

Autres services et contacts NATHD

Site Internet NATHD

Test d'éligibilité - Informations et démarches utiles



Je consulte le site Internet NATHD

Je fais le test d'accès à la fibre NATHD

Pour savoir où en est la fibre à une adresse et suivre les démarches en cas de problème.

Je consulte l'espace dédié aux collectivités

Pour accéder à la documentation dédiée et aux démarches en ligne (déclaration de dommage réseau, demande d'intervention sur le réseau, mise à jour d'adresse, etc.)

0 809 541 000
Service gratuit + prix appel

Assistance téléphonique NATHD réservée aux élus et collectivités

Traitement prioritaire des demandes, du lundi au vendredi, de 8h à 19h.

0 806 806 006
Service gratuit + prix appel

Assistance téléphonique grand public

Traitement des demandes des administrés, du lundi au vendredi, de 8h à 19h.

Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Groupe Axione) pour ses missions d'exploitation.

NATHD
Le Service Public de la Fibre en Nouvelle-Aquitaine

www.nathd.fr

Nouvelle-Aquitaine THD
5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux